

COMMUNE de
SEYSSSES
10 Place de la
Libération
31600 SEYSSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 1
Absents : 11
Votants : 18
Pour : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 février 2020

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.

PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS

ABSENTS : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.

Secrétaire de séance : Alain D'ORSO

N° 4660

OBJET :

Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

- **Décide** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2020 comme suit :

Associations	Subvention 2020
ACCA (Chasse)	1 300 €
Aïkido Seyssois	400 €
Amicale des Pêcheurs Seyssois	1 300 €
Amis de l'Orgue de Seysses	1 300 €
Club Seyssois Montagne	3 000 €
Comité Festif	1 700 €
FNACA	250 €
Foyer Rural	16 500 €
Karaté Club de Seysses	1 500 €
La Cantarelle (chorale)	1 200 €
La Main Verte Seyssoise	350 €
Maquis de Rieumes	300 €
Pétanque Seyssoise	1 700 €
Racing Club de la Saudrune	5 000 €
SAM Judo-Jujitsu	3 300 €
Seysses Vélo Club	2 400 €
SOS Jogging Club Seyssois	400 €

RECU LE :

- 2 MARS 2020

Alain D'ORSO

	Tennis Club Seyssois	3 600 €
	Union Sportive Seysses/Frouzins Foot	18 000 €
	TOTAL ASSOCIATIONS	63 500 €
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 - MARS 2020 Affiché le : 3 - MARS 2020	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 27 février 2020 Le Maire, Alain PACE	

